

DÉLIBÉRATION N° CB 09-05 DU 29 OCTOBRE 2009

Relative à l'adoption du SDAGE du bassin Seine et cours d'eau côtiers normands 2010-2015
par le Comité de bassin

Le Comité de bassin Seine-Normandie,

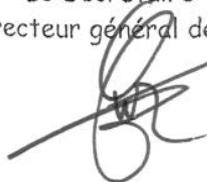
- Vu l'article L212-2 du code de l'environnement confiant l'élaboration du SDAGE au Comité de bassin
- Vu les articles R212-6 à 8 du code de l'environnement indiquant la procédure d'élaboration et de mise à jour des schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux

DELIBERE

Article unique

Le Comité de bassin adopte le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin Seine et cours d'eau côtiers normands pour la période 2010-2015 ci-joint

Le Secrétaire
Directeur général de l'Agence



Guy FRADIN

Le Président
du Comité de bassin



André SANTINI